

Alternance Guide des aides

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026



UGA
Université
Grenoble Alpes

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'article L. 5316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

Logement, transport, santé . . .

Découvrez les différents types d'aides auxquelles vous avez droit en tant qu'alternant·e.

- Aides au transport
- Aides au logement
- Formation et vie étudiante
- Santé, handicap
- Fiscalité
- Divers

// A noter

- *L'essentiel de ce guide concerne l'ensemble des alternant·e·s, qu'ils ou elles soient sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, exceptés les éléments ci-dessous (réservés aux apprentis) :*
 - *L'exonération d'impôts sur le revenu*
 - *L'aide à l'équipement informatique de l'UGA*
 - *L'aide au permis B de l'Etat*
- *Certaines informations, notamment celles concernant les aides liées à la formation et à la vie étudiante ainsi que certains contacts valent uniquement pour les formations en apprentissage gérées par le **CFA UGA**. Pour toute demande de précision, il faut se rapprocher du CFA auquel est rattachée la formation suivie.*
- *La plupart des aides sont soumises à des **conditions d'éligibilité**.*

Les aides au transport

Type d'aide	Descriptif	Contact
Participation légale de votre employeur	Remboursement des frais de transport en commun (pour vos déplacements domicile-lieu de travail/ domicile-lieu de formation) à hauteur de 50% pour les employeurs privés et de 75% pour les employeurs publics.	Services RH de votre employeur
SNCF	La SNCF propose plusieurs aides au transport détaillées sur son site web.	https://www.sncf-voyageurs.com/fr/voyagez-avec-nous/en-france/tarifs-grandes-lignes/eleves-etudiants-et-apprentis/ https://illicosolidaire.cba.fr/ https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-liberte
Aide au Permis B	Aide financière de l'Etat* d'un montant de 500€ à destination des apprentis. Aide financière de la Région AURA d'un montant de 150€. Bénéficiaires Tout jeune âgé de 17 ans révolus, résidant en Auvergne Rhône Alpes. Conditions - Être inscrit au permis B dans une auto-école d'Auvergne-Rhône-Alpes - Être en cours de formation et ne pas avoir obtenu le permis de conduire au moment du dépôt de la demande - Les critères d'éligibilité ne prennent pas en compte les ressources du bénéficiaire. Ces deux aides sont cumulables et sous conditions.	Pôle Apprentissage de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage dfca-referent-apprentissage@univ-grenoble-alpes.fr Ou autre CFA de rattachement https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire

*Aide réservée aux alternants sous contrat d'apprentissage.

Les aides au logement

Type d'aide	Descriptif	Contact
Garant/caution logement		
Visale – La caution nouvelle(s) Génération(s)	La garantie Visale est une garantie 100 % gratuite qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et qui facilite ainsi votre accès au logement privé.	https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/
Avance Loca Pass	Un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.	https://locapass.actionlogement.fr/ https://www.actionlogement.fr/l-avance-locapass
Aide Mobili-jeune	L'AIDE MOBILI-JEUNE® : une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger votre loyer.	https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune
Allocations logements : APL	Aide financière pour réduire le montant du loyer	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006 Faire une simulation de vos droits https://www.dcaf.fr/wps/portal/caffr/ai-desetdemarches/mesdemarches/faire-unesimulation/lelogement#/preparation
Trouver un logement		
Form'toit Auvergne Rhône Alpes	Aide à la recherche d'un logement.	https://www.formtoit.org/
Action Logement	Proposition de locations adaptées : résidences temporaires, colocation ...	https://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement https://al-in.fr/#/deco
Foyers de jeunes travailleurs ou Habitat	Mise à disposition de chambres à loyer modéré pour les jeunes travailleurs isolés. La durée de l'hébergement peut varier entre 1 mois et 2 ans.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2018
Logements du CROUS	Le Crous peut accompagner les alternants dans leur vie quotidienne pendant leurs études supérieures. Sa mission est d'améliorer leurs conditions de vie et d'études, notamment à travers l'attribution de logements.	https://www.crous-grenoble.fr/se-loger/faire-une-demande-de-logement-dans-une-residence-crous/ https://www.crous-grenoble.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/

Les aides en matière de protection santé et d'accompagnement médical

Type d'aide	Descriptif	Contact
Sécurité sociale – statut salarié	En tant qu'alternant·e, vous bénéficiez des mêmes droits que les autres salariés (assurance maladie, maternité, vieillesse, accident du travail, assurance chômage, allocations familiales et logements). Votre entreprise vous déclare auprès de l'URSSAF, de votre côté vous devez régulariser votre situation auprès de votre CPAM (lieu de résidence) en complétant le formulaire « Demande de mutation ».	https://www.ameli.fr/isere/assure/droits-demarches/etudes-stages/apprenti
Mutuelle d'entreprise	Couverture santé.	Services RH de votre employeur
Accompagnement médical du Crous Grenoble Alpes	Pour trouver un médecin, un spécialiste, bénéficier de conseils concernant la santé ou l'accès au système de santé.	https://www.crous-grenoble.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/accompagnement-medical/
Lutte contre les addictions	Informations sur les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, (CSAPA)	https://www.crous-grenoble.fr/social-et-accompagnement/

Les aides spécifiques pour les alternants en situation de handicap

Type d'aide	Descriptif	Contact
Accompagnement du service accueil handicap de l'UGA	Aménagement des études, accompagnement à l'insertion professionnelle, accessibilité, matériel... Le Service accueil handicap (SAH), en lien avec les référents handicap de votre composante de rattachement, élaboreront conjointement votre Plan d'Accompagnement (PAEH).	Service Accueil Handicap de l'UGA https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/fr/menu-principal/amenagement-des-etudes/amenagement-des-etudes-838823.kjsp accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr 04 76 74 85 75 Le service SAH de l'UGA peut également prendre attache auprès de votre employeur pour tout besoin d'aménagement (durée hebdomadaire en entreprise, matériel spécifique...) NB : Contacter le référent handicap du CFA de rattachement de la formation s'il est différent du CFA UGA pour les démarches avant signature de la convention formation.
Aide financière pour les aménagements adaptés aux apprentis en situation de handicap	Pour financer le besoin d'un équipement adapté dans la limite maximale de 4000 €. Possibilité de mobiliser en complément les aides de l'Agefiph (prêt de matériel)	Services RH de votre employeur https://www.alternance.emploi.gouv.fr/apprentissage-handicap

Les aides liées à la formation et à la vie étudiante

Type d'aide	Descriptif	Contact
Gratuité de la formation	Exonération des frais de scolarité grâce au contrat d'alternance.	UGA – contacter la scolarité de votre établissement
Carte d'étudiant	Réductions sur les frais de transport, la restauration rapide et les activités sportives et culturelles, accès aux logements et aux restaurants universitaires.	UGA – contacter la scolarité de votre établissement
Aide à l'équipement informatique	Possibilité de prêt d'un ordinateur pour la durée du contrat d'apprentissage (CFA UGA)	UGA – contacter un Ingénieur-conseil en formation continue et apprentissage de l'UGA
Maison des services étudiants (MUSE)	Lieu unique regroupant plusieurs guichets de services et d'accompagnement à l'étudiant : Service de santé, service accueil Handicap, service social / services logement	MUSE Université Grenoble Alpes 80 rue Ampère Domaine universitaire 38400 Saint-Martin-d'Hères https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/muse-la-maison-des-services-etudiants-1379563.kjsp https://www.crous-grenoble.fr/

Les autres aides sociales dédiées aux jeunes

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un ensemble d'aides financières qui s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant des difficultés matérielles, des problèmes d'insertion ou des moyens très limités. **Sous conditions.**

Prendre contact auprès des missions locales / CCAS ou foyers de jeunes travailleurs.

<https://allocation-chomage.fr/faj-mission-locale/>

<https://www.missions-locales.org/mesures-et-dispositifs/faj/>

Les avantages éventuels au sein des entreprises bénéficiant d'un comité d'entreprise (CE)

Type d'aide	Descriptif	Contact
Chèques cadeaux	Un chèque cadeau est un avantage en nature équivalent à un avantage en argent. Il s'agit d'un crédit d'achat qui s'effectue ou s'échange en magasin.	Comité d'entreprise ou RH
Chèques-vacances, tarifs préférentiels	Le chèque-vacances est une aide personnalisée pour favoriser le départ en vacances des salariés	Comité d'entreprise ou RH
Tickets restaurant	Le titre-restaurant est un moyen de paiement scriptural « affecté », c'est-à-dire qu'il ne peut être utilisé que pour payer des produits alimentaires dans les restaurants, la grande et la petite distribution.	Comité d'entreprise ou RH

Les avantages fiscaux

Type d'aide	Descriptif	Contact
Prime d'activité	Les alternant·e·s de plus de 18 ans peuvent bénéficier de la prime d'activité à condition d'avoir un revenu mensuel net supérieur à 1104,25 € ou d'assumer seul·e la charge d'un ou de plusieurs enfants.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33375 https://www.dcaf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/
Cotisations retraite	La cotisation retraite est la somme prélevée sur votre salaire brut afin de financer les retraites. C'est la base-même du système par répartition : les actifs cotisent pour les retraités.	Les principales caisses de retraite complémentaires sont : ▪ l'Agirc et l'Arrco pour les salariés et cadres du secteur privé, ▪ l'Ircantec pour les salariés non titulaires du secteur public, ▪ la RAFP, caisse complémentaire de la fonction publique.
Exonération d'impôts sur le revenu*	Les salaires versés aux alternant·e·s sous contrat d'apprentissage répondant aux conditions prévues par le code du travail sont exonéré·e·s d'impôt sur le revenu dans une	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249

	limite égale au montant annuel du SMIC.	
--	---	--

**Aide réservée aux alternant·e·s sous contrat d'apprentissage*

Bonne alternance !

Nous restons à votre disposition pour vous renseigner
www.univ-grenoble-alpes.fr/alternance